

## AIDE MÉMOIRE DES DOCUMENTS REQUIS À L'ANALYSE D'UNE DEMANDE À LA DIRECTION DE LA DÉFICIENCE ET DE LA RÉADAPATION

### Soutien à domicile (SAD)

#### Soutien à la personne ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA)

Service d'adaptation et de réadaptation dans le fonctionnement global de la personne

#### Services socioprofessionnels en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA)

Service à l'intégration au travail, services à la carte et centres de jour de réadaptation

- ✓ Rapports de différents professionnels précisant le diagnostic.
  - ✓ Rapport d'évaluation intellectuelle précisant la déficience ou le retard global de développement complété par un psychologue, lorsque disponible (évaluation du quotient intellectuel et des comportements adaptatifs).
- ou**
- ✓ Rapport d'évaluation effectué par un psychiatre, pédopsychiatre ou psychologue pour préciser le diagnostic de trouble du spectre de l'autisme (TSA) lorsque disponible.

\* Pour les demandes de prêts d'équipement du soutien à domicile, vous réferez au processus actuellement en place.

### Programme d'adaptation de domicile (PAD)

- ✓ Compléter préalablement le formulaire d'inscription qui est disponible en CLSC ou qui vous sera transmis par le guichet.
  - Faire parvenir le formulaire à la Société d'habitation du Québec (SHQ).
  - La Société d'habitation du Québec (SHQ) fera parvenir la demande à notre guichet pour traitement.

### Déficience auditive

- ✓ Audiogramme récent et le rapport d'audiologie.
- ✓ Pour l'hypothèse ou le diagnostic du trouble de traitement auditif, la demande doit inclure si possible un rapport d'évaluation en orthophonie et un rapport d'évaluation en neuropsychologie.

### Déficience visuelle

- ✓ Rapport de vision avec le diagnostic médical par l'optométriste ou l'ophtalmologiste incluant les champs visuels et/ou les acuités visuelles. La déficience visuelle au sens de la loi au Québec se caractérise, pour chaque œil, après correction au moyen de lentilles optiques, à l'exclusion des systèmes optiques spéciaux et des additions supérieures à quatre dioptries, par l'une des conditions suivantes :
  - 1° Une acuité visuelle à distance inférieure à 6/21 (ou 20/70) aux deux yeux;
  - 2° Une acuité visuelle à distance égale ou inférieure à 6/18 (ou 20/60) aux deux yeux pour les personnes qui ont un problème de vision dégénérative, une déficience physique (motrice, auditive ou du langage), ou une déficience intellectuelle;
  - 3° Un champ visuel continu inférieur à 60° aux deux yeux, incluant le point central de fixation, mesuré à l'horizontale ou à la verticale;
  - 4° Une hémianopsie complète.

Noter : L'attestation d'une déficience visuelle (DV) fait par un optométriste dans un centre de réadaptation physique au Québec ou la carte de membre INCA (Institut National Canadien des Aveugles) est suffisant pour remplacer le rapport médical (ex. si déménagement en Outaouais).

### Déficience motrice

- ✓ Rapport des consultations médicales précisant le diagnostic de déficience motrice incluant la date de l'accident et le degré de sévérité du traumatisme crânio cérébral, s'il y a lieu.
- ✓ Rapports des évaluations et notes de congés des intervenants en réadaptation pertinents.
- ✓ Rapports des investigations (ex. : CT Scan du cerveau, électroencéphalographie (EEG), imagerie à résonance magnétique (IRM)).
- ✓ Rapport de la visuofluoroscopie, si problème de déglutition.

## AIDE MÉMOIRE DES DOCUMENTS REQUIS À L'ANALYSE D'UNE DEMANDE À LA DIRECTION DE LA DÉFICIENCE ET DE LA RÉADAPATION

### Déficience du langage 0-12 ans

- ✓ Rapport d'évaluation en orthophonie précisant le diagnostic de trouble développemental du langage - TDL (anciennement connu trouble primaire du langage) ou de trouble du développement des sons de la parole (TDSP) de type dyspraxie verbale.
- ✓ Rapport d'évaluation en psychologie, s'il y a lieu.

### Programme de conduite automobile et adaptation de véhicule (PAAV)

- ✓ Rapport médical confirmant le diagnostic de déficience motrice et ce pour toute demande même un passager surtout si le client n'est pas connu de la direction.
- ✓ Rapport médical M-28 de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) (pour évaluation de la conduite automobile).

### Aides techniques à la communication

- ✓ Rapports médicaux et professionnels pertinents.
- ✓ Évaluation diagnostique.

### Aides techniques auditives

- ✓ Formulaire *Recommandations aide de suppléance à l'audition* (Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) 3485).
- ✓ Certificat d'attestation de la déficience auditive émis par un oto-rhino-laryngologiste (ORL), si requis par la RAMQ.
- ✓ Audiogramme de moins d'un an.
- ✓ Rapport spécifiant les aides recommandées.

### Hébergement DI-TSA et DP

- ✓ Rapport d'évaluation du fonctionnement social effectué au cours des 12 derniers mois pour les demandes concernant des enfants.  
**et/ou**
- ✓ Grille Outil d'évaluation OCCI datée de 6 mois ou moins pour les demandes concernant les adultes.
- ✓ Grille d'évaluation des comportements si une incapacité de 2 ou 3 est identifiée dans le SMAF à la partie *Comportement*.
- ✓ Profil pharmacologique.
- ✓ CTMSP médical (pour la clientèle DP).
- ✓ Formulaire d'autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier.
- ✓ Pour les enfants en placement volontaire, le document *convention de placement LSSSS* complété par les parents avec leur intervenant.
- ✓ Au besoin joindre les rapports diagnostics.